

**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE**DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****N°2022-041****TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU VILLAGE DE TERRASSES :  
NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT**Séance du : 04 juillet 2022  
Date de convocation : 27 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatre juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Présents : Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Michel PIQUEMAL, Roland JACOB, Stéphane FERRIER, Alain FAUST, Per ONOL LANG PER, Anthony SIONNET

Pouvoir de : MATHON Sylvie à Philippe SIONNET, GILBERT Hervé à FERRIER Stéphane

Absent : MATHON Sylvie, FERRIER Nathalie, GILBERT Hervé,

Secrétaire de séance élu : FERRIER Stéphane

**OBJET : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU VILLAGE DE TERRASSES : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT**

La Commune de LA GRAVE souhaite réaliser un réseau d'assainissement séparatif dans le hameau des Terrasses avant le raccordement programmé en 2023 du réseau de transfert des EU issues du Chazelet pour éviter les problèmes d'odeurs, et profiter de la réfection de ces réseaux pour rénover et enfouir tous les réseaux existants (Notice en annexe) :

- Estimation des dépenses :

	Coût HT	
<b>Terrassement et voirie</b>	169 103.33 €	
<b>Eau potable</b>	126 787.58 €	21%
<b>Eaux pluviales</b>	126 337.33 €	
<b>Electrique + téléphonique</b>	143 972.75 €	
<b>Eclairage public</b>	35 942.00 €	
<b>TOTAL HT</b>	<b>602 143.00 €</b>	<b>100%</b>
<b>Divers et imprévus (env 10%)</b>	36 645.75 €	
<b>Etudes (geotechnique, topographique, contrôles externes ...)</b>	12 940.00 €	
<b>Honoraires de Maitrise d'œuvre</b>	24 060.00 €	
<b>TOTAL FRAIS COMMUN</b>	<b>73 645.75 €</b>	
<b>COUT OPERATION HT</b>	<b>675 788.75 € HT</b>	

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

<b>EAU POTABLE</b>	<b>Cout HT</b>	<b>126 787.58 €</b>
	% Frais commun HT	15 465.60 €
	TOTAL Eau Potable HT	142 253.18 €
<b>Agence de l'Eau</b>	50%	71 126.60 €
<b>Département des Hautes-Alpes</b>	20%	28 450.64 €
<b>Autofinancement communal</b>	30%	42 675.96 €
<b>RESTE DU PROJET :</b>	<b>Cout HT</b>	<b>533 535.57 €</b>
<b>TERRASSEMENT VOIRIE/ EAU PLUVIALE/ ELECTRICITE ET TELEPHONIE/ ECLAIRAGE PUBLIQUE</b>		
<b>DETR</b>	30%	160 060.67 €
<b>FRAT</b>	Au plafond de la subvention	200 000.00 €
<b>Autofinancement communal</b>	20%	173 474.90 €
<b>TOTAL AUTOFINANCEMENT COMMUNAL</b>		<b>216 150.86 €</b>

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux du projet ;
- S'engage à respecter le code des marchés publics,
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance  
Stéphane FERRIER

